

Avesnes-le-Comte

ACTUALITES

Janvier 2021

*Le Conseil Municipal et le personnel communal
vous souhaitent une belle et heureuse Année*

2021

Séparés, mais ensemble



www.mairie-avesneslecomte.fr

Informations pratiques

MAIRIE

1 rue Neuve 62810 Avesnes-le-Comte

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Mercredi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h30

Vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30

Samedi de 9h à 12h

03.21.60.67.00

Permanences des élus :

Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous le mercredi de 16h à 18h30, le jeudi de 17h à 18h30 et le vendredi toute la journée.

03.21.60.67.00

Monsieur Alexandre HULOT ; 1er adjoint

Sur rendez-vous le lundi de 16h30 à 18h et le vendredi de 16h30 à 18h.

Mme Florence DAMBREVILLE ; 2ème adjointe

Sur rendez-vous le mercredi de 9h à 11h.

Mr Arnould THILLIEZ ; 3ème adjoint

Sur rendez-vous le mercredi de 14h à 17h

et le vendredi de 9h à 12h.

Mme Sylvie GABEZ, 4ème adjointe

Sans rendez-vous le mardi de 14h à 16h

et le vendredi sur rendez-vous de 14h00 à 16h30.

Mr Franck TURPIN 5ème adjoint

Sur rendez-vous le jeudi de 15h à 16h30.

Mr Jacques NICK, Conseiller municipal délégué

Sur rendez-vous le samedi matin de 9h à 12h.

Mme Brigitte RICHARD, Conseillère municipale déléguée

sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

03.21.60.67.00

Permanence du conciliateur de justice

Monsieur Hubert VICTOR

Sur rendez-vous chaque mardi de 14h à 16h30

03.21.60.67.00

Médiathèque André BIGUET

Horaires d'ouverture :

Lundi de 14h à 17h30

Mercredi de 10h à 12h

Vendredi de 9h à 12h

Samedi de 9h à 12h

03.21.58.04.98

Recherches généalogiques :

1er et 3ème lundi du mois de 14h à 17h

Mairie Annexe

6 rue de la Poste – 62810 Avesnes-le-Comte

Permanences associatives :

France victime : Le vendredi de 8h à 12

03.21.71.62.00

SIAO : Le 4ème mardi du mois de 13h30 à 17h30

07.60.10.69.62

ATPC : Le vendredi de 13h30 à 17h30

03.21.63.74.74

K-d'ABRA : Sur rendez-vous le lundi de 13h30 à 17h30

06.81.56.53.59

FJEP Pas en Artois : Sur rendez-vous le mardi de 8h à 12h

03.21.55.72.68

Plateforme des aidants : Sur rendez-vous

Le vendredi de 13h30 à 17h30

03.21.47.07.70

M.D.S de l'Arrageois

PMI / Assistance Sociale :

Site d'AVESNES-LE-COMTE

24 Grand Rue - 62810 Avesnes-le-Comte

03.21.16.10.30

Directeur de la publication

Sébastien BERTOUT

Conception et réalisation

Synergie communication



L'édito du Maire



Chères Avesnoises et Chers Avesnois,

Je vous présente au nom du Conseil municipal et en mon nom, une excellente année 2021 notamment en vous souhaitant une bonne santé ainsi qu'à vos proches ! Que cette nouvelle année soit l'année de la réussite de vos projets personnels ou professionnels. 2020 aura été une année éprouvante car marquée par une crise sanitaire qui touche également le secteur économique tant au niveau national qu'au niveau local.

De nombreux Avesnois ont directement été impactés, la vie associative s'est arrêtée rompant le lien social, parfois unique, qu'elle représentait.

La crise sanitaire aura eu un impact sur le budget communal car il aura fallu investir dans du matériel et des produits de désinfection et réorganiser les services mais les conséquences sont bien plus importantes pour nos commerçants et artisans qui ont dû arrêter totalement ou partiellement leur activité entraînant des difficultés financières pour la plupart d'entre eux. Face à cette situation, j'ai fait voter au conseil municipal une aide exceptionnelle de 7200€ le 11 décembre dernier. Je remercie tous les élus municipaux qui ont accepté à l'unanimité le soutien à nos commerçants et artisans. Cette action n'aurait pas pu se réaliser sans le partenariat avec l'union commerciale le DAAC, je tiens à saluer l'implication et la réactivité des membres du bureau.

Nous avons pu compter sur nos commerçants et artisans de proximité pendant les deux périodes de confinement, au sortir de la crise il ne faudra pas les oublier et continuer à les faire travailler. Au vu de la situation, ils n'ont pas été démarchés comme chaque année pour le financement de l'agenda municipal qui ne sera pas distribué cette année, je compte sur votre compréhension.

2020 a été une année de transition entre l'ancienne et la nouvelle municipalité que j'ai l'honneur de mener. Le budget 2020 ayant été voté avant le changement de majorité il incombe au Maire que je suis d'annuler, de reporter ou de mener les projets en cours. Pour cela, je me suis appuyé sur la cohérence avec le programme que mes colistiers et moi-même avons proposé ainsi que sur la pertinence et l'urgence de ces projets. Ainsi les travaux de chauffage et d'électricité de l'église ont été menés jusqu'à leur terme. Les travaux de récupération d'eaux pluviales seront réalisés dès le mois de janvier afin de réduire les risques d'inondation.

Dès cette année des projets repris et améliorés ainsi que des nouveaux projets vont être mis en place par l'équipe municipale épaulée par les services communaux.

Dans ce bulletin, les premières actions dédiées aux jeunes Avesnois seront présentées, d'autres verront le jour dans les mois qui viennent. Vous découvrirez le projet de rénovation du Tiers-lieu la Bergerie qui devient davantage encore, un lieu de partage et d'échange culturel, intergénérationnel et solidaire pour tous les Avesnois. Le programme trimestriel des animations de la Bergerie ainsi que celles des associations a été établi mais sera ajusté en fonction de la situation sanitaire (le bulletin municipal étant bouclé plusieurs semaines avant sa parution).

La prochaine étape du déconfinement devrait avoir lieu le 20 janvier, cette date n'est pas certaine. Réunir plusieurs centaines de personnes dans la salle Danièle Mitterrand n'est pas envisageable. A l'heure où j'écris cet édit, le nombre de cas positifs à la Covid-19 dépasse les 10 000/ jour. Dans ces conditions j'ai décidé, comme de nombreux autres maires, d'annuler la cérémonie des vœux à la population. C'est donc au travers d'une vidéo, diffusée sur le site de la commune et les réseaux sociaux, que j'ai pu m'adresser à vous à l'occasion de cette nouvelle année. Faisons le vœu de très vite nous retrouver, espérons que nos associations reprendront rapidement un rythme normal d'activité, c'est, avec nos commerces, ce qui fait vivre notre belle commune.

A nouveau, tous mes vœux pour 2021,

Très sincèrement
Sébastien Bertout
Maire d'Avesnes le Comte



Vie Pratique

Campagne de stérilisation des chats

La stérilisation des chats est un enjeu de protection animale majeur. Aujourd'hui en France, sur les 13 millions de chats estimés, seuls 5,8 millions sont enregistrés dans l'I-CAD malgré l'identification obligatoire.

Le chat est le premier animal de compagnie des Français. Si les chats bien suivis par un vétérinaire sont majoritairement stérilisés, il est indéniable qu'une part encore trop importante ne l'est pas. Un certain nombre d'idées reçues empêchent la démarche de stérilisation.

Face à la recrudescence des chats errants sur la commune, la Municipalité en partenariat avec le Société Protectrice des Animaux organisera dans l'année 2021, une campagne de stérilisation des chats errants. Cette campagne permettra ainsi de lutter contre les naissances non contrôlées tout en luttant pour le bien être animal, les chats errants devenant des chats libres.

Pour rappel, une chatte peut avoir 3 portées par an avec 2 à 4 chatons par portée, et ce tout au long de sa vie, soit au bout de 4 ans, la possibilité pour un couple de produire près de 20 000 chats.



Avis de naissance associative

Après des années d'investissement au service des écoles publiques d'AVESNES-LE-COMTE, Arlette et Patrick DIGNOIRE ont décidé de passer la main et de laisser à d'autres parents d'élèves, le soin de s'investir pour les écoles publiques. La Municipalité les remercie très sincèrement et chaleureusement pour toutes ces heures données, sans compter, pour améliorer le quotidien de nos élèves et leur offrir de belles fêtes des écoles.

Une nouvelle association est née le 26 novembre 2020, sous la présidence de Mme Aurélie MORINEAUX, baptisée « Association des Parents d'Elèves (APE) des Ecoles Publiques Maternelle et Élémentaire d'AVESNES-LE-COMTE ». L'association se propose d'organiser tout au long de l'année des actions ou des animations autour de l'enfance dans le but d'accompagner les écoles dans leurs projets et d'animer la communauté de parents afin de créer du lien entre les divers acteurs de la sphère scolaire et périscolaire. Ouverte à tous les parents d'élèves des écoles publiques, la cotisation est fixée à 1 €. La Municipalité souhaite une belle et longue vie associative, et pleine de projets à la nouvelle APE.



Mr Albert DECOIN est nommé Maire Honoraire

Mr Albert DECOIN, officier de l'Ordre National du Mérite, Chevalier de la Légion d'Honneur, Maire d'AVESNES-LE-COMTE de 2014 à 2020, et adjoints au Maire d'AVESNES-LE-COMTE pendant près de 19 ans, soit un engagement de 25 ans au service des Avesnoises et des Avesnois, a été nommé Maire Honoraire par arrêté préfectoral en date du 04 septembre 2020.

Monsieur le Maire, l'ensemble du conseil municipal et du personnel communal félicitent très sincèrement et très chaleureusement Mr Albert DECOIN, pour ces 25 années d'engagement pour l'intérêt général au service des habitants de la commune d'AVESNES-LE-COMTE.



Permanence du député Bruno DUVERGE

Toutes les permanences de proximité de Mr DUVERGE Bruno, Député sont annulées et seront repositionnées quand les conditions sanitaires nous le permettront.

Mr le Député reçoit actuellement sur rendez-vous ou en distanciel au 03 91 19 80 23.

Respectons les gestes de prévention pour lutter ensemble contre la covid 19

Cordialement



Actualités

Lutte contre les inondations

L'entreprise BALESTRA a débuté en janvier, les travaux visant à lutter contre les inondations dans diverses rues de la commune. Au programme :

Installation d'un bassin de récupération d'eaux pluviales, rue de Saint Pol ;

Renforcement du réseau rue de Barly ;

Déraccordement des eaux de pluie des bâtiments communaux avec la création d'une citerne de récupération des eaux de pluie pour l'usage des services techniques ;

Les riverains et les usagers de la route sont informés que ces travaux conduiront à des perturbations du trafic automobile au droit des différents chantiers ainsi que des nuisances sonores. L'entreprise BALESTRA s'est engagée à réaliser ces travaux de telle sorte de limiter au maximum ces nuisances. En cas de difficultés, vous pouvez joindre directement les services municipaux, soit par mail : mairie.avesnes@wanadoo.fr, soit par téléphone : 03.21.60.67.00



Les services techniques municipaux ont engagé en novembre dernier les travaux préparatoires au curage du fossé situé rue de Barly, et qui sert d'exutoire naturel à plusieurs bassins versants de la commune.

En accord avec les propriétaires riverains ces travaux de curage, permettront au fossé de canaliser les eaux pluviales par temps de pluie, et l'ensemble des eaux en cas d'orages ou de pluies décennales, tout en favorisant leur infiltration naturelle dans le sol.

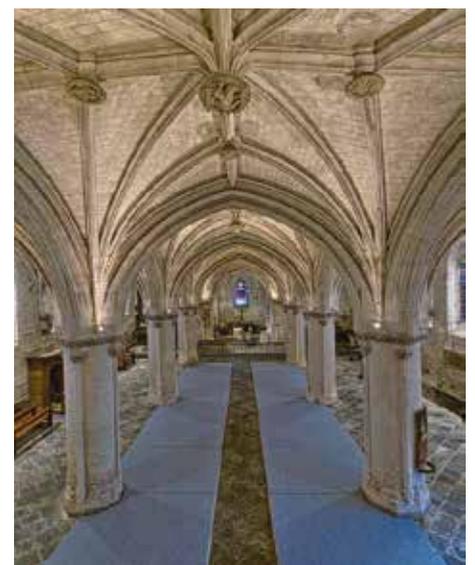
Réception des travaux de l'Eglise Saint Nicolas

Le 4 décembre dernier, Monsieur le Maire accompagné de Mme DESPREZ Céline, Architecte du cabinet CDAP, de l'Abbé BOULAIN et du Président de l'Association de Sauvegarde du Patrimoine, Mr SVELON, a réceptionné les travaux de mise aux normes de l'électricité et de chauffage de l'Eglise Saint Nicolas.

La crise sanitaire avait certes retardé la fin des travaux, mais l'entreprise BIARD ROY a tout mis en œuvre pour finaliser le chantier avant le 06 décembre, afin que la paroisse puisse célébrer comme il se doit la fête de Saint Nicolas, Saint Patron de notre Eglise.

Les services municipaux et les bénévoles de la paroisse ont été à pied d'œuvre pour nettoyer l'église après des travaux forts salissants, et offrir aux paroissiens une célébration digne du lieu. L'ensemble du mobilier a été ciré, les dalles du sol ont bénéficié d'un nettoyage doux à l'eau et au savon, et les objets de culte ont fait l'objet d'une attention toute particulière de la part des bénévoles présents. Un travail d'équipe efficace, qui nous l'espérons aura plus aux paroissiens.

Une rencontre avec les services de la DRAC permettra prochainement de poser les bases des prochaines phases de travaux à conduire et estimées à plus de 2 millions d'euros.



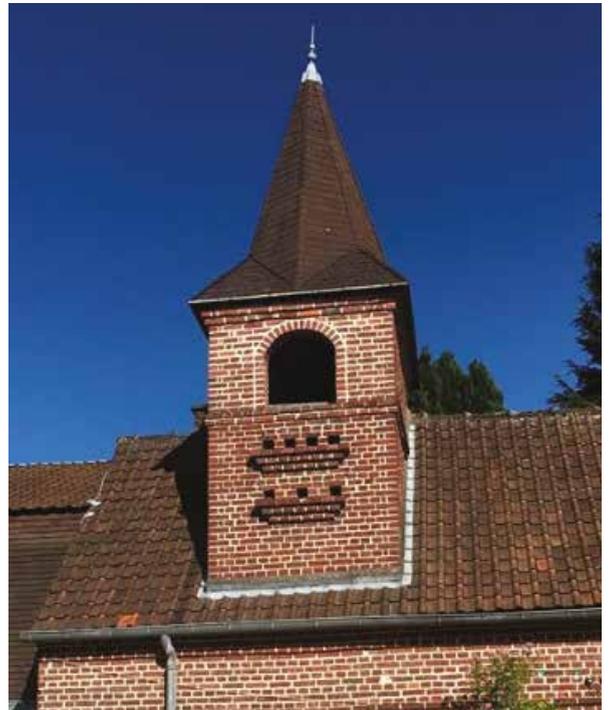


Actualités

Travaux au tiers lieu « La Bergerie »

Les travaux de transformation de l'ancien logement communal situé dans la cour du Centre Culturel Danielle MITTERRAND, en tiers lieu, baptisé « La Bergerie » démarreront à la fin du 1er trimestre 2021. Ces travaux seront conduits par Mme Sophie DENIS, architecte au sein du cabinet d'architecture AEDIFI. Ces travaux d'aménagement intérieurs dureront près de 6 mois, période pendant laquelle, l'accès à la bibliothèque André BIGUET sera, toutefois maintenu. Le coût total des travaux est estimé à 258 000 €, travaux pour lesquels la municipalité a obtenu le soutien financier, de la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois, le Département du Pas-de-Calais pour un montant de 105 502 € soit un taux de financement de 43%.

L'inauguration du tiers lieu est prévue à la fin de l'année 2021. Tout au long de la période de travaux, l'ensemble des partenaires reste mobilisé pour continuer à vous proposer des activités. Le programme pour l'année 2021 est en cours d'élaboration, à l'heure où nous écrivons ces lignes, mais on peut d'ores et déjà vous mettre, nous l'espérons, l'eau à la bouche en vous divulguant quelques nouveautés : Retour des ateliers Robotique, Séances d'initiation aux outils et contenus numériques, Jardin partagé et ateliers culinaires, et l'accueil d'un invité mystère, qui a beaucoup de choses à vous demander...



Calendrier des permanences du Conciliateur de Justice à Avesnes-le-Comte pour l'année 2021

Monsieur Hubert VICTOR, Conciliateur de Justice vous reçoit en Mairie d'AVESNES-LE-COMTE en mairie, le mardi après-midi dès 14h00 **mais attention sur rendez-vous :**

Les 19 janvier, 16 février, 16 mars, 20 avril, 18 mai, 15 juin, 21 septembre, 19 octobre, 16 novembre et 21 décembre 2021. **Pas de vacation durant les mois de juillet et d'août.**

Les rendez-vous sont à prendre en mairie au moins 48heures avant la date de la permanence.

Attention, dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID 19, les demandeurs devront porter un masque.

AVESNES-LE-COMTE intègre le programme « Petites villes de demain »

La commune d'AVESNES-LE-COMTE intégrera en 2021, le programme national « Petites Villes de Demain » élaboré par l'Agence nationale de la Cohésion des Territoires. Conçu comme un levier de redynamisation territoriale au service des collectivités et des élus locaux, il donne les moyens aux Maires de réussir leurs projets. Notre commune ayant été sélectionné suite à sa candidature, déposée en octobre dernier, elle bénéficiera comme 1 000 autres communes et intercommunalités de moins de 20 000 habitants de France, d'un soutien accentué en ingénierie lui permettant de concevoir et de concrétiser ces projets en matière de « Logement et d'Habitat », de « Réhabilitation des bâtiments et équipements publics », d'« Aménagement du territoire » et de « Développement économique » et ce pour une durée de 6 ans.

Le projet de territoire de la commune d'AVESNES-LE-COMTE fera l'objet d'une convention de revitalisation territoriale, en partenariat avec l'Etat, la communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, le Département du Pas-de-Calais, la Région Hauts de France, la Banque des Territoires, et de nombreux autres partenaires.



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**



Actualités

Actualités de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois : LE PCAET

La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois qui regroupe depuis le 1er janvier 2017, 96 communes et 34 000 habitants a placé la préservation et la valorisation de leur patrimoine rural et environnemental au cœur de ses préoccupations : lutte contre la précarité énergétique, amélioration de l'efficacité énergétique, développement des énergies renouvelables, optimisation du traitement des déchets... Lauréate de l'appel à projet Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV), lancé par le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, l'intercommunalité a également développé une stratégie locale forte de l'énergie, basée sur :

La réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public,
La diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports,
Le développement de l'économie circulaire et de la gestion durable des déchets,
La production d'énergies renouvelables locales,

La préservation de la biodiversité, protection des paysages et promotion d'un urbanisme durable,
La promotion de l'éducation à l'environnement, de l'éco-citoyenneté et mobilisation des acteurs locaux.



- La réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- L'adaptation au changement climatique
- L'amélioration de la qualité de l'air
- La réduction des consommations d'énergie
- Le développement des énergies renouvelables



Education

Pauline nouvelle volontaire en mairie d'AVESNES-LE-COMTE

Depuis le 21 décembre dernier, Pauline LECLERCQ a rejoint Marine comme volontaire en service civique. Originaire de TINCQUES, Pauline est âgée de 20 ans et vient de terminer son BTS « Management en hôtellerie – Restauration ». Elle souhaitait poursuivre son cursus dans l'enseignement supérieur, et intégré en septembre 2020 une licence professionnelle en alternance. Hélas la crise sanitaire a fortement fragilisé le secteur de la restauration, et il lui a été impossible de trouver un lieu de stage, et a donc décidé de décaler sa rentrée universitaire d'un an. Grâce à un article dans l'Abeille de la Ternoise, elle a eu connaissance d'une mission de volontariat disponible en mairie, et a fait acte de candidature. Sa candidature a été immédiatement acceptée car elle disposait de la seule compétence attendue pour les missions en service civique en mairie : La motivation.

Pauline formera désormais un binôme avec Marine. Elles auront en charge de faire vivre le Tiers lieu la Bergerie, pour le moment via les réseaux sociaux et notamment la page Facebook de la bergerie, mais également de participer aux activités qui seront mise en œuvre dès la levée complète du confinement et nous l'espérons tous, un retour à la normal. Pauline sera le 8ème jeune en service civique accueilli en mairie d'AVESNES-LE-COMTE. Deux nouvelles missions seront à pourvoir à compter du mois de mars 2021. Avis aux amatrices et aux amateurs...





Sport et Santé

En avant les filles 2021

Il n'aura fallu quelques minutes pour que le Comité Départemental du Sports en Milieu Rural et la Municipalité se mettent d'accord. Oui, il y aura bien une édition d'En Avant les Filles en 2021 sur AVESNES-LE-COMTE. L'édition 2020 avait dû être annulée en urgence pour cause de COVID19, laissant beaucoup de déception et d'amertume.

Mais la dynamique de partenariat reste vive, et l'envie également. Les premières réunions de travail avec l'ensemble des partenaires démarreront dès janvier 2021 pour préparer l'édition 2021 d'En Avant les Filles, qui est programmée le Dimanche 11 avril 2021. A vos agendas, et à vos baskets. Vous aurez le détail complet de cette 4ème édition dans le magazine municipal du mois d'Avril.



Les archers

Comme l'année dernière, le club de tir à l'arc « les archers les jeunes » a la chance de pouvoir accueillir sur notre commune « La coupe départementale jeunes » de tir à l'arc. Cette compétition aurait dû avoir lieu en avril 2020, mais en raison des conditions sanitaires celle-ci fut logiquement annulé. Le club a donc renouvelé sa demande auprès de sa fédération pour cette saison afin qu'elle leur soit de nouveau attribuée. Mais un gros doute sur le maintien de cette compétition qui devrait avoir lieu fin avril dans la salle Michel Galy. Les archers espèrent tous que la situation sanitaire s'améliorera pour pouvoir l'organiser.

Cette compétition regroupe les meilleurs archers de moins de 18 ans du département (environ 60 archers), qui sont répartis sur des distances de tir différentes en fonction de leur catégorie. Les responsables du club espèrent remporter quelques médailles et coupes. Comme ce fut le cas, en 2019 à Auchy-les-Hesdin, où des enfants du club avaient décroché la première et troisième place de leur catégorie (Victor Soulisse et Enrick Canonne).

Cette année, le club compte une trentaine de licenciés qui s'entraîne tous les jeudis soir et samedis après midi à la salle Léo Lagrange.



La municipalité souhaite faciliter l'accès au sport et à la culture

Création d'un Pass'Culture et d'un Pass'Sport qui permettront aux jeunes de la commune de financer tout ou partie d'une adhésion à une association promouvant l'activité sportive ou culturelle. Le Pass'Culture pourra également financer l'entrée d'un concert ou un spectacle organisé sur la commune. Le secteur associatif et le monde de la culture ont particulièrement souffert en 2020, ce coup de pouce doit pouvoir favoriser la reprise des activités au niveau local. Les conditions d'accès aux Pass ainsi que leurs montants vous seront présentées au second trimestre.



Culture

A feuilleter sans modération !



Avis aux bricoleurs !

« Système D »

De l'idée à la réalisation. Système D s'adresse à tous les passionnés du bricolage, experts ou débutants, qui souhaitent développer leur expertise et savoir-faire dans les aménagements intérieurs et extérieurs. Découvrez chaque mois, des informations concrètes, innovantes et économiques, des pas-à-pas pour la réalisation de vos projets, des comparatifs pour choisir le bon outil et les bons matériaux et en exclusivité un plan de réalisation détachable.



Consommez en toute connaissance !

« Que Choisir »

Des experts testent, comparent et donnent leur avis en toute indépendance sur les produits et les services de votre quotidien : rapport qualité/prix, Coût/efficacité, innocuité, consommation d'énergie...

Que choisir est un magazine mensuel de l'association « L'Union Fédérale des Consommateurs ».



Beauté, cuisine, déco..., jetez-y un œil !

« Modes & Travaux »

Le magazine s'attache à donner des conseils pratiques sur les thèmes de la mode, la décoration, la cuisine, la couture, le tricot, les conseils beauté, ou encore le jardinage. On y trouve aussi de nombreux bons plans de tourisme, de voyages, de forme, de nutrition, et de bien-être.



Trop cool !

« Mes premiers J'aimelire » (6-7 ans).

« Mes premiers J'aimelire » est le magazine idéal pour les lecteurs débutants ! Conçu pour les élèves à partir du CP, il accompagne les enfants dans l'apprentissage de la lecture.



« Youpi j'ai compris » (5-8 ans)

Le magazine « Youpi » rend la découverte de la nature, de la science et de l'histoire amusante et accessible ! Ces activités permettent à votre enfant de manipuler, d'observer, de comparer et de comprendre comment fonctionne le monde autour de lui.

Tous les mois, tu peux découvrir :
un roman captivant,
des BD avec des héros rigolos,
une petite histoire à lire à deux,
des jeux pour repérer, écrire, observer...
Le plus ? Un CD audio du roman pour faciliter la lecture.
En savoir plus : <https://www.jaimelire.com/mes-premiers-j-aimelire-6-7-ans/le-feuillete>

* Ces contenus ont reçu le label « Nation apprenante » du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse.

Tous les mois, des histoires pour découvrir le monde, la vie des hommes et les animaux, des manipulations super malignes pour tout comprendre en s'amusant, 6 cartes nature, sciences, animaux, histoire, géographie et corps humain.

En savoir plus : <https://www.youpi.fr>



Culture

Coup de cœur Tiot Loupiot

Prix littéraire dédié aux 0-6 ans, proposé par l'association **Droit de Cité** et soutenu par **le Département du Pas-de-Calais** dans le cadre de l'opération : « On n'est jamais trop petit pour lire ». Autour d'une sélection de **six albums** faite par les professionnels du livre et de la petite enfance, les enfants sont invités à choisir leur livre préféré, par le biais des bibliothèques, structures d'accueil pour la petite enfance...



Sélection 2021

Adieux odieux dîner : Delphine Bournay (Ecole des Loisirs)
Attends-moi ! : Claire Garralon (A pas de loup)
En 4 temps : Bernadette Gervais (Albin Michel)
Le grand mouton : Andrée Prigent (Kaléidoscope)
Le petit chien des bois : Coralie Saudo & Mélanie Fuentes (Bilboquet)
La valise : Chris Naylor-Ballesteros (Kaléidoscope)



Plusieurs dates de lecture seront proposées à partir des vacances de février 2021, n'hésitez pas à vous renseigner à la médiathèque !



Développement économique

Soutien aux commerçants et aux artisans d'AVESNES - LE-COMTE



Par délibération en date du 11 décembre 2020, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité l'octroi d'une aide exceptionnelle de 7 200 € à l'attention de « Développement de l'Artisanat et du Commerce d'AVESNES-LE-COMTE – DAAC », association regroupant les commerces et les artisans d'AVESNES-LE-COMTE et présidée par Mme Danielle PAPAEGAËY. Cette aide représente 50 % du montant des loyers et des remboursements des emprunts des locaux commerciaux des 24 artisans ou commerçants ayant été contraint de fermer totalement ou partiellement lors des deux confinements liés à la crise sanitaire.

Plus que jamais, la Municipalité soutient le commerce local, à qui elle a confié par exemple en 2020, la fourniture du colis des aînés. Tous ensemble, restons solidaires de notre commerce de proximité véritable levier du développement d'AVESNES-LE-COMTE.



Education

Permis citoyen

La mobilité constitue un atout majeur pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes du territoire. C'est pourquoi, dès 2021, la commune accompagnera les jeunes avesnoises et avesnois dans l'obtention de leur permis de conduire. La commune proposera une aide financière forfaitaire pour le financement du permis de conduire, pour tout jeune, réunissant 5 conditions :

- Être âgé de 16 à 25 ans
- Résider à AVESNES-LE-COMTE ;
- Être inscrit dans une auto-école d'AVESNES-LE-COMTE ;
- Avoir bénéficié de l'aide au permis du département du Pas-de-Calais ;
- Réaliser une mission d'intérêt générale pour la commune (aide aux personnes vulnérables, action citoyenne sur les questions d'environnement..., etc.) en contrepartie de l'aide forfaitaire.



Le montant de l'aide forfaitaire sera défini en séance du Conseil Municipal et le montant total des aides susceptibles d'être attribuées en 2021, inscrit au budget prévisionnel 2021. Cette aide forfaitaire sera renouvelée chaque année. Plus d'informations auprès des services municipaux : **03.31.60.67.00** – mairie.avesnes@wanadoo.fr



Solidarité

Retour sur la semaine bleue

Une semaine bleue qui a fait plaisir à nos aînés. Des moments de partage chaleureux, joyeux, enrichissants qui ont fait oublier cette crise sanitaire qui nous a contraint à limiter le nombre de participants, merci à toutes et tous. L'équipe du CCAS vous dit à l'année prochaine et se mobilise pour faire mieux encore



Calendrier des manifestations

Février

Vendredi 05
et Samedi 06 février
Samedi 20 février
Samedi 27 février

Spectacle de musique organisé par les Campagnes de l'Artois
Repas organisé par le Comité de Jumelage « LIVERNON-AVESNES LE COMTE »
Repas organisé par l'association On Danse

Mars

Dimanche 21 mars
Samedi 6 mars
Dimanche 07 mars

Repas des aînés organisé par la Municipalité
Repas organisé par le Racing Club Avesnois
Concours de carte organisé par le Club de l'Amitié



Après Paris ch'é Avesnes

Dans le silence provincial, l'étroite église
Qu'entoure un doux jardin fleuri du mois de mai
Dresse un mince clocher que le soir imprécise.
L'humble chapelle est comme un coffret parfumé
D'encens, de lis, de roses blanches, de prières,
Comme un frais reposoir entre ses murs de lierre...
L'enfant Jésus, la Vierge avec les sept Douleurs,
Dans leurs robes de plâtre aux naïves couleurs,
Sourient aux Saints, à Jean, à Pierre, à Madeleine.
La nuit descend. Il tombe un pétale fané,
Et j'écoute chanter en moi, pure et lointaine,
La cloche du petit village où je suis né.

ANDRÉ BIGUET

Ce poème d'André BIGUET, écrivain combattant, né à AVESNES-LE-COMTE et « Mort pour la France » en 1918, est extrait de son recueil de poèmes « LE FEU ET LA CENDRE » publié 1913. La cloche du petit village à laquelle il fait référence, et celle bien entendu de l'église Saint Nicolas d'AVESNES-LE-COMTE.



Expression des groupes politiques

Groupe « Agir ensemble pour Avesnes »

Mesdames, messieurs, chères Avesnoises et chers Avesnois.

Nous voulons tout d'abord adresser à chacune et chacun d'entre vous nos vœux de bonne et heureuse année 2021, que celle-ci vous apporte ainsi qu'à vos proches bonheur et sérénité ainsi que la réalisation de vos projets. Notre souhait le plus cher est de voir se terminer la crise sanitaire qui nous pèse depuis de longs mois maintenant, que 2021 soit propice à vous garder toutes et tous en excellente santé.

Nous attendions le contenu du règlement intérieur de la municipalité voté en réunion de conseil le 06 Novembre dernier pour connaître la place que l'on voudrait bien nous octroyer dans le bulletin communal, force est de constater que celle-ci ne correspond pas à nos attentes. Notre groupe a donc trouvé un autre moyen de communiquer à la population dans son ensemble et notamment auprès de celle qui n'utilise pas nécessairement la presse ou les réseaux sociaux.

Par la distribution prochaine d'un document dans vos boîtes aux lettres, nous aurons l'occasion de vous exprimer notre ressenti sur les 6 premiers mois de la mandature du groupe majoritaire. Nous continuerons néanmoins à alimenter de nos réflexions le bulletin municipal lors de ses éditions.

Pour le groupe « Agir ensemble pour Avesnes »

Manuella Gomes, Jeanne-Marie Cousin, Yves Petit, Martial Lapôtre.

DMP : LE DOSSIER MÉDICAL QUI GARDE EN MÉMOIRE TOUTES VOS INFORMATIONS DE SANTÉ.

LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ

Simple et sécurisé, le DMP est un carnet de santé numérique qui conserve toutes vos informations de santé : traitements, antécédents, allergies... Il vous permet de les partager avec les professionnels de votre choix, qui pourront ainsi mieux vous soigner.

OUVREZ VITE LE VÔTRE EN PHARMACIE OU SUR DMP.FR

